

# La sécurité de tous les instants

FRANÇOIS CHOBEAUX, VINCENT CHAVAROCHE, OLIVIER IVANOFF

**Le mot sécurité est souvent lié à la pratique d'activités comportant des risques : baignade, escalade, randonnée, voile, déplacement sur la route... Pourtant, cette notion dépasse largement ce cadre.**

**L**a sécurité ne se garantit pas par l'installation d'une succession d'interdits. Il faut réfléchir aux causes possibles, aux raisons qui attribuent à telle ou telle pratique l'étiquette « danger ». En quoi une activité est-elle, ou peut-elle devenir dangereuse pour les enfants qui la pratiquent? Le danger ne réside pas *a priori* dans l'identité de l'activité, mais plutôt dans la façon dont elle est introduite, préparée, organisée et encadrée par l'animateur : faire de la peinture peut être dangereux si aucune précaution n'est prise dans le maniement des produits diluants.

## La sécurité dans les activités

Tout d'abord, il faut avoir une vision globale de son activité. Construire une flèche, un arc, prend son sens dans l'utilisation de ce jouet : où, avec qui et comment? Dans un lieu repéré et dégagé, il faut :

- aménager un espace de lancement, un pas de tir; l'animateur n'accepte pas les tirs sauvages dans tous les sens;
- que l'animateur veille à l'organisation du jeu, suscite, propose : un concours sur la longueur de tir, la précision, la hauteur...
- que l'animateur donne des consignes simples et claires : on tire au signal, on ne va pas chercher sa flèche tant que tout le monde n'a pas tiré, on peut fabriquer des cibles...

Ensuite, il ne faut pas interdire *a priori* :

- le couteau, mais un couteau adapté à l'activité (type opinel avec sécurité, de petite taille selon les enfants). Donner quelques consignes d'utilisation, laisser à chaque enfant assez de place pour ne pas gêner et être gêné par les autres.

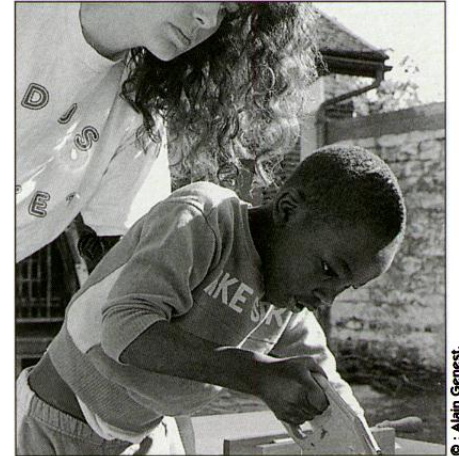
- la perceuse, la scie, mais là aussi choisir l'outil adapté et accompagner l'enfant pendant le temps d'utilisation sans faire systématiquement à sa place. Lui apprendre à fixer le morceau de bois à scier, à bien tenir sa scie, à être attentif.

- de grimper dans les arbres, d'explorer la nature environnante. Après une reconnaissance des lieux par l'animateur, puis avec les enfants, cela pourra devenir un fantastique terrain d'aventures, avec ses règles d'utilisation : pas plus haut que... pas à plus de... sur cet arbre ou sur ces arbres que l'on aura choisis pour leur solidité. Par ailleurs, on peut pré-aménager le lieu de pratique d'activité. Grimper dans les arbres est possible après avoir enlevé les branches mortes et dangereuses, après avoir nettoyé les abords. Sauter dans l'eau après avoir lâché une poulie suspendue à un câble, c'est aussi possible une fois les fixations de la corde vérifiées, la pente et la vitesse maîtrisée, le plan d'eau d'arrivée sondé, nettoyé, et sa profondeur connue.

## Des règles concertées

Dans tous les cas, il est recommandé d'élaborer avec les enfants les règles de fonctionnement de l'activité telles qu'on les a envisagées :

- pour le lancer des flèches, pour le départ de la montgolfière en délimitant le terrain d'envol, en évitant les bousculades.
  - pour le fonctionnement de l'atelier mécanique... et le respect de l'installation des postes (établi, soudure, perceuse) pour ne pas faire d'étincelles à côté de l'essence...
  - pour la bataille d'eau engageable s'il ne fait pas trop frais, s'il on peut se changer etsi le sol n'est pas ou ne devient pas glissant. En choisissant avec quel moyen on s'arrose...
- Cette élaboration de règles pouvant aboutir dans ce cas à la construction d'une grande pataugeoire.
- lors de la fabrication de carrioles et autres véhicules en veillant à les utiliser sur un espace repéré, avec des vêtements qui protégeront le corps, pas tout seul...



© : Alain Genest.

## Anticiper, c'est prévoir

On a tout intérêt à anticiper et à prévoir l'imprévisible.

Avec l'utilisation du feu (lancement de la montgolfière, repas trappeur à la colo, lors d'activités particulières comme la soudure...), avoir un extincteur en état de marche (vérifié) à proximité, des couvertures...

Dans le cas de chutes possible, de blessures... prévoir une trousse à pharmacie et vérifier son contenu à chaque activité.

Dans le cas où il est possible de se perdre avec son groupe :(si le chemin qui existe sur la carte n'existe plus sur le terrain, si l'on n'a pas pu ou pas bien repéré le parcours auparavant...), il faut toujours avoir une carte de téléphone, le numéro de téléphone du centre et de la monnaie pour appeler... Dans tous les cas, il faut garder à l'activité une taille maîtrisable. Ainsi, fabriquer des sifflets avec cinq ou six enfants est moins dangereux que de partir en promenade seul avec vingt bambins. Il faut aussi privilégier les petits groupes avec un ou deux animateurs pour les activités utilisant des outils.

## La législation

La législation définit de façon très précise les conditions de pratique d'activités, d'hébergement, d'encadrement, d'hygiène... Elle est fixée nationalement par des lois, des décrets, des circulaires... Ces textes réglementaires sont mis à jour chaque année dans : *Le guide*

### Une liste d'activités à risques ?

- Lancer une montgolfière.
- Faire un repas trappeur autour d'un feu.
- Grimper dans les arbres, y construire une cabane.
- Fabriquer une carriole.
- Utiliser un couteau, une scie...
- Faire son arc, sa flèche à lancer...
- Utiliser son cerf-volant, un câble, une poulie...
- Jouer à l'eau... bataille rangée.
- S'approprier un plan d'eau.
- Souder, pratiquer des activités mécaniques avec cyclomoteurs.

Attention danger ? Pas forcément...

### Rémi est animateur, il encadre un groupe de 12-13 ans



Ils sont en train de vivre une initiation à la spéléologie. L'activité est dirigée par un moniteur diplômé qui a pris toutes les mesures de sécurité concernant l'équipement des enfants, la descente...

Il leur a donné

des consignes précises pour ce qu'il fallait faire et ne pas faire.

Après avoir descendu quelques puits, et fait une jolie balade dans des galeries, il y a eu une pause avec un goûter afin de laisser à chacun le temps de se reposer.

Maintenant, ils sont sur le chemin du retour. Rémi marche derrière Thibaud, un des enfants de son groupe.

Au bout d'un moment, l'écart avec ceux qui sont devant commence à se creuser, Thibaud semble peiner, sa démarche est plus hésitante, plusieurs fois son pied glisse sur le sol glaiseux.

Rémi appelle la tête du groupe qui s'arrête. Il propose au moniteur responsable une nouvelle pose. Certains enfants protestent : « On n'est pas fatigué ! » Curieusement, Thibaut se met à l'unissons et se joint aux râleurs. Le pause aura lieu. Et en repartant la démarche de Thibaut sera nettement plus assurée. ■

*Enfants et Espaces*, édité par la Jeunesse au Plein Air. La revue JPA édite également tous les trois ans, un numéro spécial consacré à la législation.

Chaque Direction Départementale Jeunesse et Sports établit des instructions départementales afin de rappeler certains points de la législation concernant les centres de vacances et éventuellement, d'adapter la réglementation en vigueur à la situation locale. Parfois elles peuvent être plus restrictives que les textes nationaux, mais elles doivent se référer à l'arrêté du 8 décembre 1995 pour la pratique des activités dites à risques.

Elles sont généralement envoyées aux centres de vacances ou aux œuvres.

Le direction doit être en possession de ce document.

Ces instructions peuvent être demandées à la DDJS du département dans lequel votre séjour a lieu.

La législation évolue et les textes de l'année précédente peuvent avoir été modifiés. Il est donc important de prendre pour référence les derniers documents parus.

Si une situation vous paraît ambiguë, parlez-en avec l'équipe de direction. En cas de doute, contactez l'œuvre ou les services DDJS.

Même si elle peut parfois sembler contraignante, la législation est avant tout un cadre qui permet des actions un moyen de respect des personnes.

Actuellement il est beaucoup question de citoyenneté. La législation se situe dans cette démarche. Elle fixe des règles collectives destinées à protéger chaque individu.

### Pourquoi ?

Les enfants posent souvent des questions, face à des situations qui leur semblent parfaitement absurdes.

Pourquoi est-ce que je ne peux pas dépasser le périmètre alors que je sais nager ? Pourquoi est-ce que je ne peux pas être avec ma soeur, puisqu'à la maison nous avons la même chambre ? Pourquoi est-ce que notre animateur ne peut pas encadrer l'escalade ? Il s'y connaît bien, il en fait tous les dimanches. Pourquoi est-ce que je ne peux pas aller avec les autres, j'ai déjà eu des boutons comme ça sur la figure et je descendais jouer en bas de l'immeuble ? Pourquoi est-ce que je ne peux pas manger les moules que j'ai ramassées ?

La réponse des adultes doit parfois les renforcer dans leur perplexité et leur incompréhension de la règle établie :

C'est comme ça ! C'est la loi ! On n'y peut rien ! On n'a pas le droit, c'est tout !

Ces interrogations légitimes d'enfants pourraient devenir le point de départ d'une réflexion sur la citoyenneté.

En quoi est-ce que ces interdictions individuelles, respectent et protègent collectivement les enfants qui fréquentent les centres de vacances ?

### Tout n'est pas défini par la législation

Il ne suffit pas d'avoir défini des normes pour l'encadrement ou l'organisation, il faut que les animateurs présents sur le groupe soient vigilants aux gestes, attitudes, comportements, ou circonstances pouvant créer une situation de danger.

Un moniteur de voile encadre l'activité, les enfants sont répartis dans les bateaux. Ils ont leurs gilets de sauvetage. Les recommandations ont été données. Le Zodiac de sécurité navigue autour du groupe de voiliers. Tout semble parfaitement organisé et pourtant, durant l'activité, il faudra demander à plusieurs enfants de remettre la casquette ou le bob qu'ils avaient enlevés, car le soleil est particulièrement fort et les risques d'insolation sont réels. Beaucoup de questions concernant la sécurité ne trouvent pas de réponse dans les textes : Quelles précautions particulières l'animateur doit-il prendre à l'égard des fenêtres situées à l'étage d'un bâtiment ? L'animateur peut-il laisser un groupe d'enfants seuls lors d'une activité ? Toutes ces situations ne peuvent être appréhendées qu'en terme de « bon sens », de pragmatisme, et de présence des animateurs. Les situations mises en place pourront être différentes selon l'âge des enfants, leur expérience, le fonctionnement du groupe... Elles seront susceptibles d'évoluer au cours d'un séjour.

### La sécurité affective

La sécurité est une attitude globale où l'aspect affectif joue un rôle important.

Un enfant doit se sentir en sécurité dans le groupe et avec les animateurs. Il doit savoir qu'il peut compter sur eux. que les animateurs se préoccupent de lui, de sa sécurité et de la qualité de sa vie dans le centre. Cette

sécurité affective a un rapport direct avec les capacités physiques et la manière dont seront appréhendées les activités et les apprentissages. Elle est également liée au bien-être des enfants et aux relations qu'ils vont établir avec les autres, ce qui est un des aspects fondamentaux des centres de vacances. La sécurité affective peut aussi être directement en phase avec la sécurité physique. Un enfant qui a confiance en ses animateurs comprendra beaucoup mieux des interdictions liées à un danger que lui-même ne perçoit pas directement. Il sera plus à même d'entendre et d'assimiler des consignes de sécurité.

Arnaud a 10 ans. C'est la première fois qu'il part en centre de vacances. Il aime bien ses animateurs qu'il trouve sympas. Ce soir, c'est la veillée, Loïc son animateur propose un jeu, on va bien s'amuser. Il demande un volontaire. Arnaud lève le doigt. On le fait sortir, attendre quelques minutes puis il rentre de nouveau dans la pièce. Loïc est là, souriant. Il lui explique qu'il s'agit de jouer une petite pièce de théâtre. Arnaud participe au jeu, donne la réplique. Puis brusquement se retrouve arrosé. Il est là au milieu du cercle tout trempé. Tous les autres enfants rient, et Loïc rit aussi...

Le lendemain le groupe est en initiation à l'escalade. Arnaud a grimpé jusqu'au mousqueton indiqué, et doit maintenant redescendre. Il hésite à se mettre en traction sur la corde et à se décoller de la paroi.

Le guide chargé de l'activité lui donne des conseils, mais Arnaud est nerveux et hésite.

Loïc qui a accompagné le groupe lui crie alors : « Laisse-toi pendre sur la corde! Tu ne risques rien! Tu peux avoir confiance!!!! »

Curieusement ces paroles d'encouragement n'ont pas l'effet escompté, et c'est le guide qui est obligé de monter jusqu'à Arnaud pour le mettre en confiance et l'aider. ■